

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris  
Agrément : E1507500270



## **Critère 2.2**

**Décrire et formaliser le procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public. Décrire les modalités de la prise en compte du handicap**

### **Introduction :**

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, en particulier dans le cadre d'une formation au permis accélérée, qui demande une implication importante sur une période courte. Ce positionnement est indispensable pour proposer un volume horaire cohérent avec le profil du candidat, ses disponibilités et sa capacité à suivre un rythme intensif.

### **Procédé de l'évaluation pour les formations en permis accéléré**

**Quand ?** Avant l'inscription et la signature du contrat (ou après un premier contact d'information).

### **Moyens utilisés :**

- ✓ En véhicule avec un enseignant diplômé,
- ✓ Ou via un test d'évaluation informatisé en ligne (plateforme type EDISER).

**Durée moyenne :** Entre 45 minutes et 1 heure.

### **Compétences évaluées :**

- ✓ Connaissances et habiletés de base liées à la conduite,
- ✓ Capacité à intégrer un rythme de formation intensif,
- ✓ Repérage dans l'espace, coordination, gestion du stress,
- ✓ Disponibilités et régularité,
- ✓ Savoir-être, ponctualité, autonomie, capacité de concentration.

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris  
Agrément : E1507500270



Cette évaluation permet de déterminer si la formule accélérée est adaptée au profil du candidat.

Un volume d'heures prévisionnel est proposé (non imposé), et un retour est donné à l'élève avant toute inscription définitive. En cas de doute, une nouvelle évaluation peut être proposée.

### **Description des modalités de prise en charge du handicap**

L'auto-école ne dispose pas de véhicules adaptés aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cas :

- ✓ Les candidats sont orientés vers le CEREMH (Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap).
- ✓ Une visite médicale peut être demandée pour vérifier l'aptitude à la conduite.
- ✓ Si aucune adaptation particulière n'est requise, l'évaluation peut être réalisée par un enseignant ou le référent handicap de l'établissement, M. AYACHI.

Nous accompagnons les personnes concernées dans les démarches nécessaires et les redirigeons si besoin vers une structure spécialisée.

Les coordonnées de notre référent handicap sont affichées en agence et disponibles sur notre site internet.

### **Mise à disposition du public**

Les modalités d'évaluation pour les formations en permis accéléré sont consultables :

- ✓ En agence
- ✓ Sur notre site : <https://www.permisaccelere-paris17.fr/>

Ecole de conduite Jouffroy  
35 rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS  
Agrément : E1507500270



## **EVALUATION DE DEPART (45 MINUTES)**

### **Les objectifs :**

L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage et ainsi qu'une proposition chiffrée.

### **Les moyens utilisés :**

#### **Ordinateur :**

Evaluation réalisée sans formateur

Evaluation cognitive effectuée sur le logiciel

**Au bureau ou en voiture par un enseignant de la sécurité routière**

### **Les compétences évaluées :**

Vos prérequis en matière de connaissance des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.

Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.

Vos compétences psychomotrices.

Vos motivations.